

PROTOCOLE

Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

2
Deux réseaux,
1 un objectif :

le développement des jeunes

*Démarche concertée du cheminement clinique
pour l'évaluation et l'intervention interdisciplinaires
et intersectorielles MSSS-MEES auprès des jeunes
d'âge scolaire et leur famille*

REMERCIEMENTS

La mise à jour de ce document est basée sur les pratiques probantes recommandées notamment par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) « Portrait des services psychosociaux utilisés dans le traitement du trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les Québécois de 25 ans et moins ». Celle-ci a nécessité la collaboration de plusieurs personnes.

Nous tenons à souligner l'apport particulier des membres du comité de travail TDAH :

- Mme Manon Allard, directrice adjointe du programme jeunesse, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Mme Lynda Bonneau, directrice adjointe des services éducatifs, secteur de l'adaptation scolaire, Commission scolaire Val-des-Cerfs
- Mme Marie-Hélène Ferragne, chef de service RLS Asbestos, Haut St-François et Val-St-François, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Mme Johanne Fleurant, directrice adjointe du programme jeunesse, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Mme Nathalie Normand, chef de service Jeunes 5-18 ans RLS de Sherbrooke et coordonnatrice des services EIJ et CAFE, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Mme Josée Roy, directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires, Commission scolaire des Sommets
- Mme Janie Tremblay, psychologue/personne-ressource pour les troubles relevant de la psychopathologie (incluant le TDAH) aux Services régionaux de soutien et d'expertise de l'Estrie.

Des remerciements s'adressent aussi à plusieurs acteurs-clés du réseau estrien qui ont commenté et bonifié de leurs avis ce document ou encore soutenu d'une façon ou d'une autre les travaux, plus particulièrement:

- D^{re} Marie-Ève Bélanger, médecin de famille, Centre de santé Cookshire, Cookshire
- D^{re} Thérèse Côté-Boileau, directrice du département de pédiatrie, Hôpital Fleurimont, Sherbrooke
- D^r Michel Brouillet, médecin de famille, GMF Grandes-Fourches, Sherbrooke
- Mme Marie-Ève Jacques, infirmière praticienne spécialisée volet qualité et évolution de la pratique professionnelle, Direction des soins infirmiers, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- Mme Annie Poulin, psychoéducatrice, Commission scolaire des Sommets
- D^{re} Martine Robinson, médecin de famille, CSSS des Sources, Asbestos
- M. Steeve Roy, infirmier GMF, Centre de santé Cookshire, Cookshire
- D^{re} Raymonde Vaillancourt, médecin de famille, Clinique de santé Jacques-Cartier, Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	1
2. Le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	2
3. Démarche concertée du cheminement clinique.....	3
3.1 Énoncés de principes.....	3
4. Rôles des différents partenaires	5
5. Parcours du jeune.....	6
5.1 Évaluation/diagnostic – Démarche concertée TDAH	6
5.2 Intervention – Démarche concertée	9
5.3 Services spécialisés requis après l'intervention concertée ayant mis à contribution l'école, le médecin et les missions CLSC et CPEJ.....	10
6. Algorithme	11
ANNEXE I	xiii
Formulaire d'évaluation : Demande de service vers le milieu scolaire en lien avec la démarche concertée TDAH	xv
Formulaire d'autorisation : Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier	xvi
Formulaire d'évaluation : Collecte de données des professionnels en lien avec la démarche concertée TDAH	xvii
Formulaire de consultation : Compte rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH	xxv
Formulaire d'observation des professionnels : Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH.....	xxvii
ANNEXE 2	xxviii
Aide-mémoire - Parents	xxx
Aide-mémoire - Enseignants.....	xxxi
Aide-mémoire – Direction de l'école.....	xxxii
Aide-mémoire - Professionnels du milieu scolaire	xxxiii
Aide-mémoire - Professionnels du réseau de la santé et des services sociaux	xxxiv
Aide-mémoire - Professionnels de la santé (médecin de famille ou infirmière praticienne spécialisée)	xxxv

1. CONTEXTE

Le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) a fait l'objet de travaux au plan national, entre 1999 et 2001, compte tenu de la controverse entourant l'usage des stimulants du système nerveux central et de l'augmentation considérable de leur consommation au cours des dernières années.

À cette époque, les ministères concernés avaient convenu de la nécessité d'agir. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)¹ avaient donc mis sur pied un comité-conseil afin d'étudier la situation au Québec.

À l'issue de ces travaux, le MSSS, le MEQ ainsi que le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFA) publiaient un plan d'action conjoint «Trouble de déficit de l'attention/hyperactivité – Agir ensemble pour mieux soutenir les jeunes».

En septembre 2001, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des psychologues du Québec publiaient les lignes directrices sur les modalités de l'évaluation diagnostique et du traitement du TDAH.

S'inspirant de ces travaux, l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie (CSSS et CLSC)² convenait par la suite avec les partenaires locaux et régionaux de prioriser l'organisation de services pour les jeunes présentant un TDAH.

Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) ont alors été interpellés afin de coordonner localement les travaux en collaboration avec tous les partenaires concernés. C'est ainsi que les partenaires MSSS – MEQ, œuvrant sur le territoire de l'Estrie auprès des jeunes concernés et leur famille, avaient été conviés à élaborer un modèle d'organisation de services, ce qui avait donné lieu à la conception de protocoles dans chacun des réseaux locaux de services (RLS).

Avec la création d'un seul établissement au 1er avril 2015, soit le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, l'élaboration d'un protocole unique prend tout son sens, d'autant plus que le redécoupage des régions sociosanitaires découlant de cette réforme ajoute de nouveaux partenaires avec l'annexion des territoires de la Haute-Yamaska et La Pommeraie.

Le comité de concertation régionale de l'entente de complémentarité MSSS – MEES avait retenu, parmi ses priorités 2016-2019, l'harmonisation de la trajectoire TDAH avec tous les partenaires concernés. Il a été constaté que la méconnaissance des protocoles existants entraînait des difficultés à actualiser une intervention concertée et cohérente puisque la présence d'autant de protocoles que de RLS contribuait à créer une certaine confusion.

De plus, il semblait indispensable de réaffirmer auprès de tous les acteurs impliqués, soit le jeune et sa famille, les intervenants des milieux scolaires et du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi que les médecins, les rôles de chacun, les principes et les étapes à respecter afin d'offrir l'évaluation et les services les plus appropriés aux jeunes et à leur famille.

¹ Le Ministère de l'Éducation du Québec, aujourd'hui connu sous le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

² L'agence sera par la suite connue sous le nom de l'Agence de santé et de service sociaux de l'Estrie

2. LE TROUBLE DU DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

Le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-V) définit le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) comme étant « un mode persistant d'inattention et/ou d'hyperactivité – impulsivité, plus fréquent et plus sévère que ce qu'on observe habituellement chez des sujets d'un niveau de développement similaire»³.

Cette définition inclut trois formes de troubles pouvant se manifester chez le jeune, soit le type inattention prédominante, le type hyperactivité – impulsivité prédominante et le type mixte.

Le DSM-V souligne de plus que la personne doit ressentir une gêne fonctionnelle dans au moins deux environnements différents et que les manifestations du trouble entraînent des difficultés sur le plan du fonctionnement social ou scolaire du jeune.

Toujours selon le DSM-V, de 3 % à 5 % des jeunes d'âge scolaire présenteraient des manifestations liées aux critères de diagnostic du TDAH. Il s'agirait du trouble neuro-développemental le plus fréquent chez les jeunes d'âge scolaire et qui se retrouve le plus fréquemment en comorbidité.

Les lignes directrices du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des psychologues du Québec estiment que la prévalence varie de 3 % à plus de 11 % en raison des critères de diagnostic utilisés, des diversités culturelles et des différences méthodologiques retenues dans les études.⁴ De plus, des études auraient mis en évidence un taux de prévalence significativement plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Selon le rapport de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)⁵, le TDAH est reconnu comme une condition complexe pouvant parfois être présente tout au long de la vie des individus.

Cette complexité et son maintien dans le temps font en sorte que le traitement requiert des interventions de diverses natures effectuées par des intervenants tant du secteur scolaire ou des services sociaux que du secteur médical.

Les deux principaux types d'interventions utilisés dans le traitement sont de nature pharmacologique (généralement l'usage de psychostimulants) ou psychosociale. Le traitement pharmacologique serait efficace pour réduire les symptômes du TDAH dans 60 % à 80 % des cas lorsqu'utilisé seul et jusque dans 95 % des cas lorsque combiné à des interventions psychosociales en milieu scolaire et familial.

Dans cette optique, il apparaît essentiel qu'une démarche concertée d'évaluation et d'intervention entre les différents partenaires dans la vie du jeune soit mise en place.

³ American Psychiatric Association, DSM-V, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5^e édition, Paris, Elsevier Masson, 2015

⁴ Le trouble déficit de l'attention/hyperactivité et l'usage de stimulants du système nerveux central, Lignes directrices du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des psychologues du Québec, Montréal 2001

⁵ INESSS (2017). Portrait des services psychosociaux utilisés dans le traitement du trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les Québécois de 25 ans et moins (page 15).

3. DÉMARCHE CONCERTÉE DU CHEMINEMENT CLINIQUE

Afin d'assurer une cohérence dans les services, certains principes convenus entre les partenaires concernés, tant du réseau de l'éducation que du réseau de la santé et des services sociaux, doivent servir de guide pour le déroulement du cheminement clinique.

Par ailleurs, la confiance mutuelle entre les partenaires fait partie intégrante de la démarche concertée, et ce, dans le respect des rôles de chacun. Cela permet, entre autres, d'offrir des soins et des services de qualité et de miser sur l'efficacité des interventions de chacun des partenaires.

3.1 Énoncés de principes

Tous les jeunes possèdent de nombreuses qualités et ressources que les adultes doivent considérer et mettre à profit.

Les parents sont responsables du développement de leur jeune. L'approche des professionnels est non intrusive et respectueuse des choix des parents et du jeune. À cet égard, les parents ou le jeune de 14 ans et plus doivent être en accord avec la démarche proposée par l'un ou l'autre des partenaires. Ils doivent être partie prenante et étroitement associés à chaque étape de la démarche concertée entre les partenaires.

- Les gestes professionnels, posés dans le contexte d'évaluation ou de suivi, doivent s'inscrire au sein d'une démarche clinique rigoureuse intégrant un ensemble d'interventions planifiées pour le mieux-être du jeune et de la famille.
- Chaque partenaire, amorçant une action de liaison, doit non seulement obtenir l'accord des parents ou du jeune de 14 ans et plus, mais aussi s'assurer qu'ils comprennent bien la démarche et qu'ils sont prêts à s'y impliquer. Le cas échéant, avant d'entreprendre une action de liaison vers un autre partenaire, l'intervenant au dossier devra s'assurer de la mobilisation des parents et du jeune dans la démarche.
- Tout échange d'informations entre partenaires doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le formulaire d'autorisation de communiquer des renseignements doit être dûment rempli et signé. De plus, seules les informations requises à l'une ou l'autre étape du cheminement clinique doivent être transmises.
- Bien qu'habituellement les manifestations soient davantage observées en milieu scolaire, il peut arriver que l'initiateur de la démarche soit du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les médecins de famille. Dans ce cas, la collaboration avec le milieu scolaire est essentielle afin de bien documenter les comportements du jeune.
- À l'étape du diagnostic, chaque partenaire impliqué doit se préoccuper de fournir aux parents et au jeune toute l'information nécessaire à la compréhension du TDAH et de ses implications.

Selon le rapport de l'INESSS⁶, les meilleures pratiques relatives à l'évaluation et au diagnostic du TDAH indiquent :

- D'envisager la possibilité d'un TDAH dans tous les groupes d'âge.
- D'utiliser des outils validés.
- D'appuyer le diagnostic sur une évaluation clinique et psychosociale complète.
- De détecter les comorbidités.
- De procéder au diagnostic différentiel.

⁶ INESSS (2017). Portrait des services psychosociaux utilisés dans le traitement du trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les Québécois de 25 ans et moins (page 15).

- D'accompagner le jeune et sa famille.

L'INESSS a également identifié les meilleures pratiques relatives au traitement du TDAH, soit :

- De recourir aux interventions psychosociales au sein d'une approche multimodale.
- De reconnaître le rôle primordial des parents et de leur offrir des services pour soutenir le développement de leurs habiletés à l'exercer.
- De proposer des services individualisés aux usagers.
- D'élaborer un plan de services individualisé en collaboration avec l'utilisateur.
- D'assurer un travail interdisciplinaire.

Dans cette perspective, il est apparu important de s'inspirer de ces meilleures pratiques pour la révision du présent protocole.

4. RÔLES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Informations sur le parcours du jeune en regard des rôles de chacun des partenaires (ex. psychologue, psychoéducatrice, travailleur social, infirmière, médecin, parents, etc.) :

- Le milieu scolaire, les parents, les missions des centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) ainsi que le milieu médical ont la responsabilité de contribuer au processus d'évaluation et d'intervention en s'assurant, entre autres, de procéder aux évaluations professionnelles requises, selon les modalités établies.
- Le professionnel initiateur a la responsabilité de la démarche concertée, notamment, il:
 - s'assure que l'ensemble des formulaires en lien avec la démarche concertée TDAH est dûment complété et acheminé au médecin de famille.
 - s'assure de la circulation de l'information entre les partenaires impliqués à la suite du rendez-vous médical (diagnostic ou contrôle).
 - s'assure de la mise à jour du formulaire d'autorisation de communiquer des renseignements.
- Les autres professionnels collaborent à la démarche concertée.

5. PARCOURS DU JEUNE

Les tableaux suivants illustrent la démarche concertée TDAH entre les partenaires pour les étapes d'évaluation, d'intervention, de diagnostic et de suivi. Le cheminement s'inscrit dans une logique de hiérarchisation des différents services pouvant être requis à l'une ou l'autre des étapes du parcours, selon la situation présentée par le jeune. Les formulaires cités sont présentés en annexe 1.

Le soutien en milieu scolaire, l'intervention psychosociale et le suivi médical se font de façon concomitante, selon les besoins.

5.1 Évaluation/diagnostic – Démarche concertée TDAH

5.1 ÉVALUATION /DIAGNOSTIC – DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH				
Étapes	Initiateur de la démarche	Interventions ⁷	Actions de concertation	Informations acheminées à :
5.1.1 Observation des premières manifestations et interventions	École ou Mission CLSC ou Mission CPEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents de la démarche d'observation (notion de temps). • Observer et documenter les manifestations du jeune dans ses milieux de vie. • Mettre en place des interventions et évaluer leur efficacité. • Vérifier si d'autres partenaires sont impliqués et les informer de la situation (milieu scolaire, médical, mission CLSC, mission CPEJ). • Obtenir le consentement de communiquer de l'information pour faciliter la concertation. • Faire une collecte d'informations : école, famille, loisirs (s'il y a lieu). 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager la cueillette d'informations, les interventions et les démarches entreprises lorsque d'autres partenaires sont impliqués selon les procédures usuelles régissant l'accès à l'information (formulaire d'autorisation de communiquer des renseignements). 	Partenaires impliqués dans la situation du jeune
	Médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen médical. • S'informer auprès des parents si une démarche est en cours à l'école et si des intervenants du réseau des services sociaux secteur psychosocial sont impliqués. Sinon, référer les parents aux établissements scolaires ou CLSC. • Obtenir l'autorisation à communiquer des renseignements personnels entre les partenaires pour faciliter la concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les partenaires impliqués identifiés par les parents. • Faire parvenir le formulaire de demande de service vers le milieu scolaire à la direction de l'école si aucun partenaire n'a été identifié ainsi que le formulaire d'autorisation de communiquer des renseignements. 	Partenaires impliqués dans la démarche ou à la direction de l'école

⁷ Toutes interventions et actions de concertation requièrent l'accord formel des parents ou du jeune de 14 ans et plus, à moins des exceptions prévues à la Loi de la protection de la jeunesse

5.1 ÉVALUATION /DIAGNOSTIC – DÉMARCHÉ CONCERTÉE TDAH				
Étapes	Initiateur de la démarche	Interventions⁷	Actions de concertation	Informations acheminées à :
5.1.2 Hypothèse de TDAH	École ou Mission CLSC ou Mission CPEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'autorisation parentale ou du jeune de 14 ans et plus pour le service professionnel. • Analyser les besoins du jeune et de sa famille et référer vers les services appropriés. • Offrir un soutien pour les interventions. • Procéder à l'évaluation par le professionnel en fonction de sa discipline. • Procéder à l'évaluation complémentaire si hypothèse de comorbidité (orthophonie, psychologie, orthopédagogie, psychoéducation, etc.). • Se concerter avec les autres partenaires impliqués pour la poursuite de la démarche concertée. • Présenter le bilan des résultats aux parents et aux partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter avec les parents et les partenaires concernant les résultats des évaluations et la poursuite de la démarche concertée en s'assurant que le formulaire de consentement soit dûment rempli. 	Partenaires impliqués dans la situation
	Médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen médical. • S'informer auprès des parents si une démarche est commencée à l'école. • S'informer auprès des parents si des intervenants du secteur psychosocial du réseau des services sociaux sont impliqués. • Obtenir l'autorisation parentale ou du jeune de 14 ans et plus pour le service professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les partenaires impliqués identifiés par les parents en s'assurant d'avoir le consentement. • Si le médecin est seul dans la situation, remplir le formulaire de demande de service vers le milieu scolaire. 	Partenaires impliqués dans la situation Direction d'école que le jeune fréquente
5.1.3 Poursuite de l'évaluation et de l'intervention	École ou Mission CLSC ou Mission CPEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les évaluations professionnelles. • Remplir les formulaires en lien avec la démarche concertée TDAH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acheminer au médecin de famille les formulaires complétés: <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier - Compte rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH 	Médecin de famille ou parents

5.1 ÉVALUATION /DIAGNOSTIC – DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH				
Étapes	Initiateur de la démarche	Interventions⁷	Actions de concertation	Informations acheminées à :
			<p>OU</p> <p>Diriger les parents pour qu'ils s'inscrivent au guichet d'accès de la clientèle orpheline et vulnérable et leur remettre les formulaires.</p>	
5.1.4 Diagnostic médical	Médecin Pédiatre	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les documents reçus en lien avec le protocole. • Procéder à l'anamnèse médicale. • Procéder à l'examen physique de l'enfant. • Procéder à la démarche d'exclusion. • Évaluer le TDAH. • Vérifier si comorbidité. • Émettre un diagnostic. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les conclusions et recommandations médicales au professionnel initiateur de la démarche (Formulaire Compte rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH). 	Professionnel initiateur de la démarche

5.2 Intervention – Démarche concertée

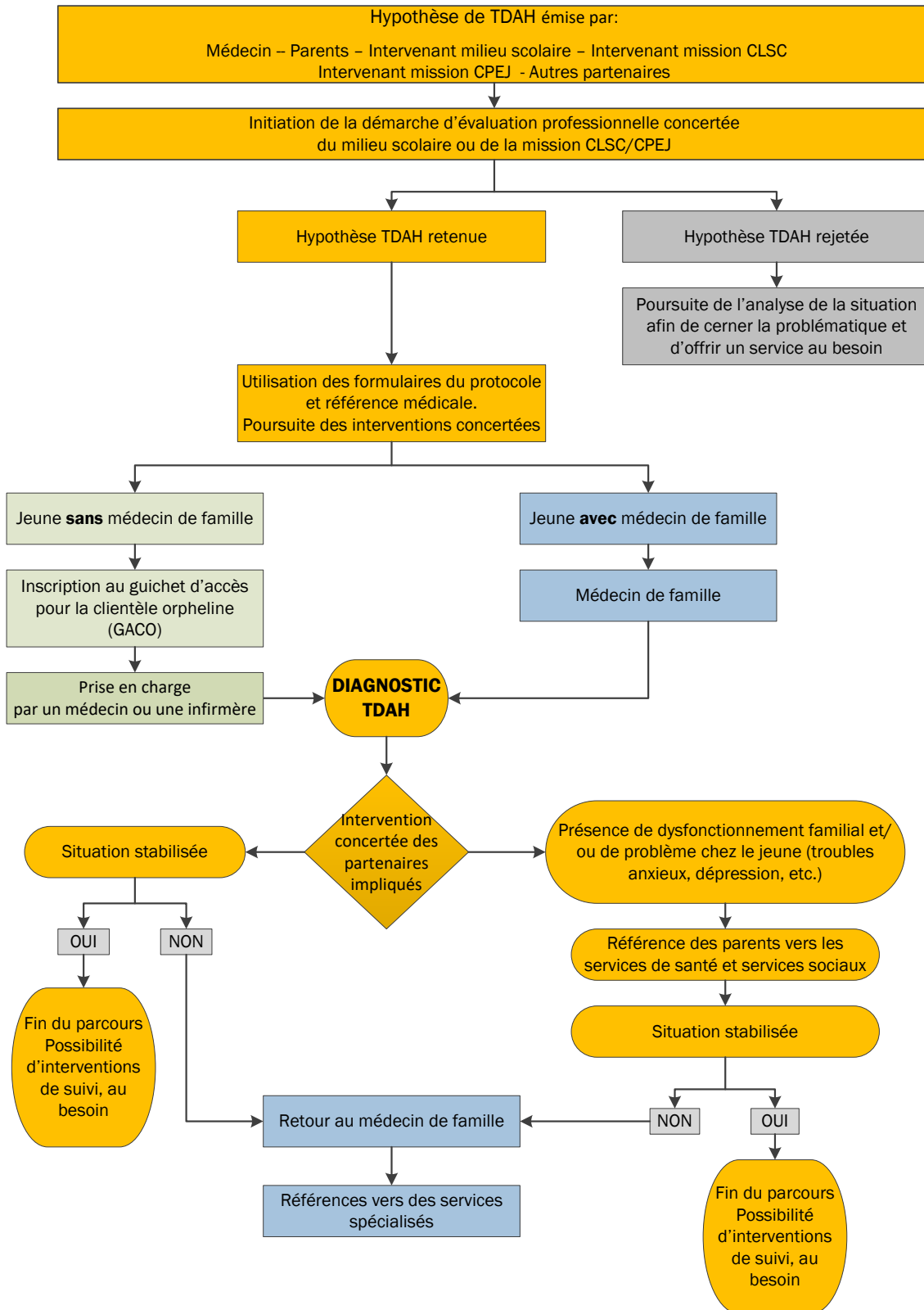
5.2 INTERVENTION – DÉMARCHE CONCERTÉE				
Étapes	Professionnel impliqué	Interventions	Actions de concertation	Informations acheminées à :
5.2.1 Suivi médical	Médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter la médication si requise et le suivi médical tels que suggérés par les lignes directrices du collège des médecins du Québec, l'Ordre des psychologues du Québec et l'INESSS⁸. • Remettre aux parents l'information pertinente sur le sujet (livres, groupes de soutien dans la communauté, etc.). • Inviter les parents à consulter leur CLSC ou autres professionnels si la situation le requiert (hypothèse de dysfonctionnement familial ou autre problème identifié chez l'enfant). 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les conclusions et recommandations médicales à l'aide du formulaire Compte rendu de la consultation médicale. • Consulter le formulaire d'observation des professionnels. 	Professionnel initiateur
5.2.2 Intervention de soutien en milieu scolaire	Milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Référer aux services du milieu scolaire, s'il y a présence de problèmes du comportement ou difficultés d'apprentissage à l'école. • Intervenir auprès de l'enfant avec l'implication de ses parents selon les pratiques probantes. • Inviter les parents à consulter leur CLSC ou autres professionnels si la situation le requiert (hypothèse de dysfonctionnement familial ou autre problème identifié chez l'enfant) références suggérées aux parents ou transmises aux services concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les partenaires. • Remplir le formulaire d'observation des professionnels. 	Partenaires impliqués dans la situation
5.2.3 Évaluation psychosociale et suivi (si nécessaire)	Mission CLSC ou CPEJ	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter une intervention familiale en présence de dysfonctionnement familial et/ou besoins sur le plan des habiletés parentales. • Demander l'accès au programme de soutien à la famille si approprié. • Référer aux groupes de soutien existants sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les partenaires. • Remplir au besoin le formulaire d'observation des professionnels. 	Partenaires impliqués dans la situation

⁸ INESSS : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

5.3 Services spécialisés requis après l'intervention concertée ayant mis à contribution l'école, le médecin et les missions CLSC et CPEJ

5.3 SERVICES SPÉCIALISÉS REQUIS APRÈS L'INTERVENTION CONCERTÉE AYANT MIS À CONTRIBUTION L'ÉCOLE, LE MÉDECIN ET LES MISSIONS CLSC ET CPEJ- DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH				
Étapes	Professionnel impliqué	Interventions	Actions de concertation	Informations acheminées à :
5.3.1 Persistance de problèmes malgré l'intervention des partenaires ou comorbidité qui continue d'altérer le fonctionnement	Médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec les parents et les partenaires et décider de référer aux services spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Référer en pédiatrie selon les mécanismes prévus. 	Services spécialisés

6. ALGORITHME



ANNEXE I

FORMULAIRES

Formulaire d'évaluation : Demande de service vers le milieu scolaire en lien avec la démarche concertée TDAH

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke Québec	 B Y 1 0 6	Date de naissance Année Mois Jour		N° de dossier
		N° d'assurance maladie		
<input type="checkbox"/> Inscrire le nom de(s) l'installation(s) <input type="checkbox"/> Inscrire le nom de(s) l'installation(s)		Nom à la naissance		Prénom
Adresse				
Ville		Code postal	N° de téléphone	
Nom de la mère			Prénom de la mère	
Nom du père			Prénom du père	

DEMANDE DE SERVICE VERS MILIEU SCOLAIRE
DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH

DATE | Année | Mois | Jour

CONSIGNES D'UTILISATION DU FORMULAIRE

À remplir par les médecins ou les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans le cas d'un jeune présentant possiblement un TDAH.

Vous devez annexer le document suivant à ce formulaire :

- Autorisation de communiquer des renseignements signée par l'utilisateur ou son représentant

MOTIF DE LA RÉFÉRENCE

Démarrer la démarche concertée pour une hypothèse de TDAH

Informations complémentaires : _____

IDENTIFICATION DU MÉDECIN OU DU PROFESSIONNEL RÉFÉRANT

Nom : _____

Titre d'emploi : _____ N° de permis (si requis) : _____

Lieu de travail (nom et adresse) : _____

Téléphone : _____ Poste : _____ Télécopieur : _____


Mode de communication souhaité : Courrier Télécopie

Signature _____ Date _____

FDCL-TDAH-004

No produit 2019-11 DEMANDE DE SERVICE VERS MILIEU SCOLAIRE DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH DOSSIER DE L'USAGER

Formulaire d'autorisation : Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS AU DOSSIER		 DT9060	
Nom et prénom à la naissance			N° de dossier : _____ Date d'admission : _____
Nom actuellement utilisé			
Adresse actuelle de l'usager			
N° de la RAMQ	Date de naissance Année Mois Jour		
Nom et prénom du père		Nom et prénom de la mère	
Autres noms utilisés antérieurement			
Je, soussigné-e, _____ Nom et adresse			
En ma qualité de _____ Usager ou personne autorisée			
Autorise l'établissement _____			
À faire parvenir à _____			
Les renseignements suivants : _____			

Pour les soins ou services reçus se rapportant à la période suivante : _____			

Contenus dans le dossier de l'usager ci-dessus identifié.			
Cette autorisation est valable pour une période de _____ jours à compter de la date de la signature de ce document.			
_____	Année	Mois	Jour
Signataire : usager ou personne autorisée	Date		
_____	Année	Mois	Jour
Témoin à la signature	Date		
N.B. : On doit s'assurer que les signataires de cette formule sont autorisés à le faire conformément aux textes législatifs en vigueur. Et le cas échéant, prière de mentionner à quel titre (curateur ou titulaire de l'autorité parentale) la personne est autorisée à signer.			

AH-216 DT9060 (rév. 04-10) **AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS AU DOSSIER**

Formulaire d'évaluation : Collecte de données des professionnels en lien avec la démarche concertée TDAH

<p>COLLECTE DE DONNÉES DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH</p> <p>DATE <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px;">Année</td><td style="width: 20px;">Mois</td><td style="width: 20px;">Jour</td></tr></table></p>	Année	Mois	Jour	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Date de naissance <small>Année Mois Jour</small></td> <td style="width: 40%;">N° de dossier</td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° d'assurance maladie</td> </tr> <tr> <td>Nom à la naissance</td> <td>Prénom</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>Code postal N° de téléphone</td> </tr> <tr> <td>Nom de la mère</td> <td>Prénom de la mère</td> </tr> <tr> <td>Nom du père</td> <td>Prénom du père</td> </tr> </table>	Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>	N° de dossier	N° d'assurance maladie		Nom à la naissance	Prénom	Adresse		Ville	Code postal N° de téléphone	Nom de la mère	Prénom de la mère	Nom du père	Prénom du père
Année	Mois	Jour																
Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>	N° de dossier																	
N° d'assurance maladie																		
Nom à la naissance	Prénom																	
Adresse																		
Ville	Code postal N° de téléphone																	
Nom de la mère	Prénom de la mère																	
Nom du père	Prénom du père																	
<p>Consignes d'utilisation du formulaire</p> <p>Ce formulaire sert à colliger les informations requises pour le rendez-vous médical dans le cas d'un jeune présentant possiblement un TDAH. Il est rempli au meilleur des connaissances des professionnels impliqués auprès du jeune et de sa famille. Il est interdit de modifier les rubriques.</p> <p>Vous devez annexer les documents suivants au présent formulaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation interétablissements de communiquer des renseignements signée par l'usager ou son représentant légal</p> <p><input type="checkbox"/> Compte rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH</p> <p><input type="checkbox"/> Rapports professionnels (facultatif)</p>																		
<p>IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL IMPLIQUÉ DANS LA COLLECTE DE DONNÉES</p>																		
Nom :	Titre d'emploi :																	
Lieu de travail (nom et adresse) :																		
Téléphone :	Poste : Télécopieur :																	
Mode de communication souhaité : <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Télécopie																		
<p>SOURCES UTILISÉES POUR DOCUMENTER LA COLLECTE DE DONNÉES</p>																		
•																		
•																		
•																		
•																		
•																		
•																		
•																		
•																		
•																		

Nom de l'utilisateur : _____

N° dossier : _____

ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES				
Type	En cours	Date du rapport* (année/mois/jour)	Nom et titre d'emploi du professionnel	N° de téléphone
<input type="checkbox"/> Comportementale	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Intellectuelle	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Affective	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Langagière	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>			

* Rapports disponibles sur demande

HISTORIQUE DES SERVICES REÇUS AUTRE QUE DU MILIEU SCOLAIRE				
Établissement	Durée		Nom et titre d'emploi du professionnel	Nature du service
	de	à		
CLSC				
CPEJ				
Clinique privée				
Pédopsychiatrie				
Autre :				

DIAGNOSTICS CONNUS : oui non

(si oui, les inscrire)

Diagnostic: _____

Date : _____

Nom et titre d'emploi du professionnel : _____

Diagnostic: _____

Date : _____

Nom et titre d'emploi du professionnel : _____

Diagnostic: _____

Date : _____

Nom et titre d'emploi du professionnel : _____

Nom de l'utilisateur : _____

N° dossier : _____

FACTEURS DE PROTECTION ET DE RISQUE		
Facteurs individuels	Protection	Risque
Potentiel intellectuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence d'autres troubles en comorbidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des émotions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relation avec l'autorité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facteurs familiaux	Protection	Risque
Problèmes de santé mentale dans la famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relation parent-enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pratiques parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statut économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discipline	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitude de consommation des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication entre les membres de la famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonctionnement familial (stress, entente dans le couple)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Scolarité des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseau de soutien social et familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	Protection	Risque
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'utilisateur : _____

N° dossier : _____

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS EN LIEN AVEC L'ÉVALUATION DU TDAH

L'évaluation professionnelle a été réalisée avec les outils validés et standardisés suivants* :

•	•
•	•
•	•

* Des informations complémentaires concernant les modalités et résultats de l'évaluation professionnelle pourraient être transmises, au besoin.

Âge auquel sont apparues les manifestations : _____ ans

Commentaires :

Contextes d'apparition des manifestations : Scolaire Familial Social (loisirs)

Commentaires :

Durée des manifestations: Depuis moins de 6 mois Depuis plus de 6 mois

Commentaires :

Impacts des manifestations sur le fonctionnement

Conséquences pour le jeune

Conséquences pour les autres

Nom de l'utilisateur : _____ N° dossier : _____

PARTIE RÉSERVÉE AUX PSYCHOLOGUES

Hypothèse(s) basée(s) sur l'évaluation psychologique :

TDAH : Type mixte Type inattention prédominante Type hyperactivité-impulsivité prédominante Type non spécifié

Comorbidité :

Autres :

Signature

Nom en caractère d'imprimerie

Date

IMPRESSIONS ET RECOMMANDATIONS CLINIQUES

Suite à une concertation avec les autres professionnels impliqués dans la démarche, les impressions et recommandations cliniques émises sont en concordance : oui non

Signature

Nom en caractère d'imprimerie

Titre/fonction

Date

Formulaire de consultation : Compte rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Date de naissance</td> <td style="width: 40%;">N° de dossier</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Année Mois Jour</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° d'assurance maladie</td> </tr> <tr> <td>Nom à la naissance</td> <td>Prénom</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>Code postal N° de téléphone</td> </tr> <tr> <td>Nom de la mère</td> <td>Prénom de la mère</td> </tr> <tr> <td>Nom du père</td> <td>Prénom du père</td> </tr> </table>	Date de naissance	N° de dossier	Année Mois Jour		N° d'assurance maladie		Nom à la naissance	Prénom	Adresse		Ville	Code postal N° de téléphone	Nom de la mère	Prénom de la mère	Nom du père	Prénom du père
Date de naissance	N° de dossier																
Année Mois Jour																	
N° d'assurance maladie																	
Nom à la naissance	Prénom																
Adresse																	
Ville	Code postal N° de téléphone																
Nom de la mère	Prénom de la mère																
Nom du père	Prénom du père																
COMPTE RENDU - CONSULTATION MÉDICALE DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH																	
DATE	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Année</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Mois</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		Année	Mois	Jour												
	Année	Mois	Jour														
Consignes d'utilisation du formulaire																	
<p>Partie A : À remplir et signer par le professionnel initiateur et envoyer avec le formulaire <i>Collecte de données - Démarche concertée TDAH</i> ou le formulaire <i>Fiche de suivi de l'évolution du jeune - Démarche concertée TDAH</i>.</p> <p>Partie B : À remplir (recto-verso) par le médecin et retourner après la consultation au professionnel initiateur identifié à la partie A.</p>																	
PARTIE A À REMPLIR PAR LE PROFESSIONNEL INITIATEUR																	
Identification du professionnel initiateur																	
Nom :	Titre d'emploi :																
Lieu de travail (nom et adresse) :																	
Téléphone :	Poste : Télécopieur :																
Mode de communication souhaité: <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Télécopie																	
Signature :																	
PARTIE B À REMPLIR PAR LE MÉDECIN																	
Identification du médecin																	
Nom :																	
Lieu de travail (nom et adresse) :																	
Téléphone :	Poste : Télécopieur :																
Mode de communication souhaité: <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Télécopie																	
2019-11	COMPTE RENDU - CONSULTATION MÉDICALE DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH																
	Page 1 de 2 DOSSIER DE L'USAGER																

Nom de l'utilisateur : _____ N° dossier : _____

DIAGNOSTIC

TDAH : Type mixte Type inattention prédominante Type hyperactivité-impulsivité prédominante Type non spécifié

Comorbidité :

Autres :

TRAITEMENT

Aucun

Médication : _____ Posologie : _____

RÉFÉRENCES

Aucune

		Suggérée aux parents	Transmise
<input type="checkbox"/> Médicale	Médecin de famille spécialiste TDAH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pédiatre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Professionnelle (tests complémentaires)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Professionnelle (soutien aux parents)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires sur les motifs de références:

SUIVI

Prochain rendez-vous prévu le : _____ Date

Année	Mois	Jour

Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH requis pour le : _____ Date

Année	Mois	Jour

Signature du médecin _____ N° de permis _____ Date

Année	Mois	Jour

Formulaire d'observation des professionnels : Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH

<p>FICHE DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU JEUNE DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH</p> <p>DATE <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"> </td><td style="width: 20px; height: 20px;"> </td><td style="width: 20px; height: 20px;"> </td><td style="width: 20px; height: 20px;"> </td></tr><tr><td style="font-size: 8px;">Année</td><td style="font-size: 8px;">Mois</td><td style="font-size: 8px;">Jour</td><td style="font-size: 8px;"> </td></tr></table></p>					Année	Mois	Jour		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; padding: 2px;">Date de naissance <small>Année Mois Jour</small></td> <td style="width: 40%; padding: 2px;">N° de dossier</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 2px;">N° d'assurance maladie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom à la naissance</td> <td style="padding: 2px;">Prénom</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 2px;">Adresse</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Ville</td> <td style="padding: 2px;">Code postal</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 2px;">N° de téléphone</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom de la mère</td> <td style="padding: 2px;">Prénom de la mère</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom du père</td> <td style="padding: 2px;">Prénom du père</td> </tr> </table>	Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>	N° de dossier	N° d'assurance maladie		Nom à la naissance	Prénom	Adresse		Ville	Code postal	N° de téléphone		Nom de la mère	Prénom de la mère	Nom du père	Prénom du père
	Année	Mois	Jour																						
	Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>	N° de dossier																							
	N° d'assurance maladie																								
	Nom à la naissance	Prénom																							
	Adresse																								
	Ville	Code postal																							
N° de téléphone																									
Nom de la mère	Prénom de la mère																								
Nom du père	Prénom du père																								
<p>CONSIGNES D'UTILISATION DU FORMULAIRE</p> <p>À remplir avant le rendez-vous du suivi médical par les professionnels du milieu scolaire ou du réseau de la santé et des services sociaux et faire parvenir au médecin traitant du jeune.</p> <p>Vous devez annexer les documents suivants au présent formulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation interétablissements de communiquer des renseignements signée par l'utilisateur ou son représentant légal Compte rendu - consultation médicale - Démarche concertée TDAH <p>Vous pouvez également annexer des documents complémentaires (seulement si spécifié et autorisé par l'utilisateur):</p> <p><input type="checkbox"/> Notes de l'enseignant <input type="checkbox"/> Questionnaire de contrôle (à la discrétion du professionnel)</p> <p><input type="checkbox"/> Rapport professionnel <input type="checkbox"/> Autre(s) :</p>																									
<p>SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU JEUNE DEPUIS LE DERNIER RENDEZ-VOUS</p>																									
<p>Scolaire <input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Amélioration <input type="checkbox"/> Détérioration</p>																									
<p>Précisions :</p> <p> </p> <p> </p> <p> </p>																									
<p>Familial <input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Amélioration <input type="checkbox"/> Détérioration</p>																									
<p>Précisions :</p> <p> </p> <p> </p> <p> </p>																									
<p> </p>																									
Signature	Nom en caractère d'imprimerie	Titre/fonction	Date																						

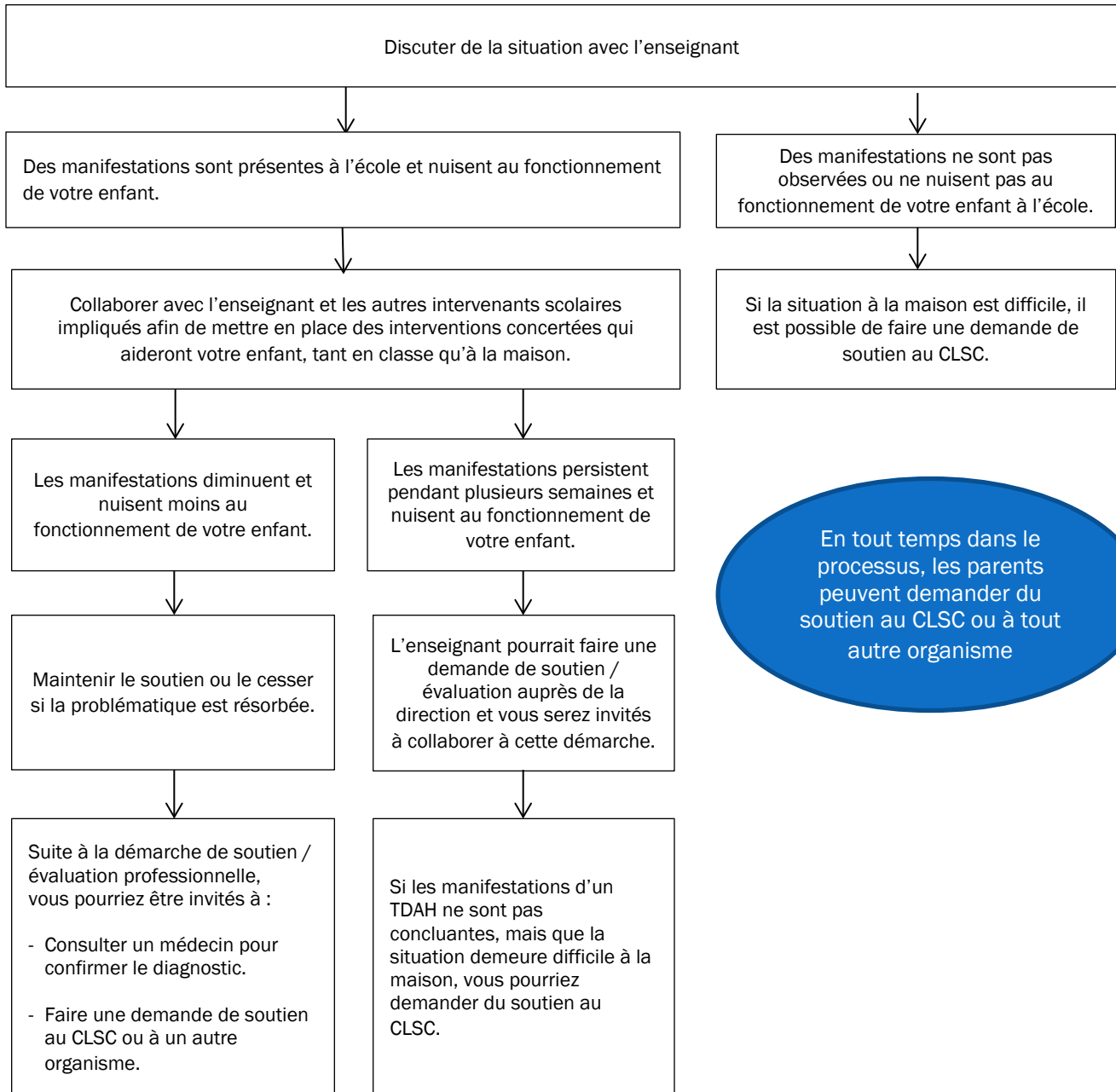
2019-11
FICHE DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU JEUNE
DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH
DOSSIER DE 'USAGER

ANNEXE 2

AIDE-MÉMOIRES

Aide-mémoire - Parents

ÉTAPES À SUIVRE LORSQUE VOUS OBSERVEZ DES MANIFESTATIONS DE TDAH OU DES DIFFICULTÉS À LA MAISON*



* Il est important de comprendre que des délais normaux sont à prévoir dans la démarche concertée puisqu'il faut prendre le temps de mettre en place les interventions, en mesurer l'efficacité, y apporter des ajustements et suivre l'évolution des manifestations. Cela peut prendre plusieurs semaines avant d'en arriver à la consultation médicale et à un diagnostic.

Aide-mémoire - Enseignants

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉMARRER LA DÉMARCHÉ CONCERTÉE TDAH

1. Observations de manifestations d'inattention et/ou d'hyperactivité-impulsivité

- Mettre en place des interventions pour soutenir l'élève.
- Discuter avec la direction pour l'informer de la situation et des interventions déjà mises en place. Au besoin demander un soutien professionnel.
- Discuter avec les parents des manifestations observées sans parler d'évaluation (TDAH) et de médication.

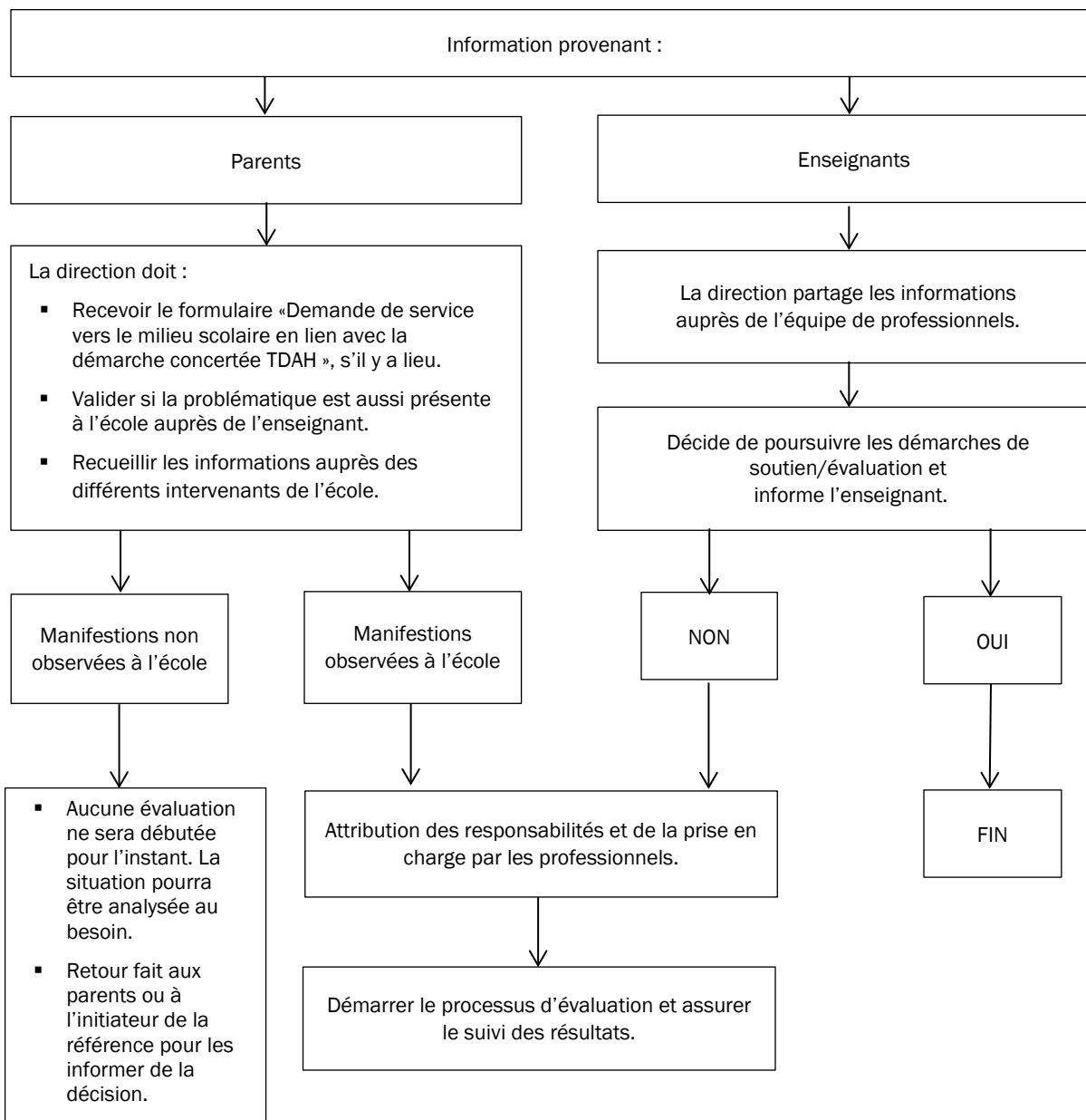
* Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant d'aborder l'évaluation TDAH et la médication, ni de référer les parents à leur médecin de famille.

2. Concertation avec la direction et les professionnels si les manifestations persistent malgré les interventions mises en place

- Mettre en place des interventions plus spécifiques à l'enfant.
- Poursuivre les observations et participer au processus d'évaluation.
- Collaborer avec le professionnel associé à la démarche et au suivi.
- S'assurer de transmettre au professionnel toutes les informations pertinentes à la démarche concertée.

Aide-mémoire – Direction de l'école

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉMARRER LA DÉMARCHÉ CONCERTÉE LORSQUE L'ÉLÈVE N'EST PAS CONNU DES SERVICES PROFESSIONNELS*



* Si l'élève est déjà connu, les professionnels pourront collaborer directement avec les parents et les partenaires.

Aide-mémoire - Professionnels du milieu scolaire

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉMARRER LA DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH

1. Si le professionnel est l'initiateur de la démarche :

- Faire signer le formulaire « Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier » par les parents ou le jeune de 14 ans et plus.
- Vérifier si un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux est présent dans la famille.

Si présence de partenaires :

- Chacun fait sa démarche d'évaluation et remplit le formulaire « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH » en s'assurant de vérifier s'il y a concordance des recommandations. Sinon, bien l'indiquer sur le formulaire.
- Achemine l'ensemble des formulaires au médecin, s'il y a lieu.

Si absence de partenaires :

- Poursuit le processus d'aide auprès du jeune afin de résoudre la problématique vécue à l'école.
- Remplit le formulaire « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH ». Si une problématique familiale est soupçonnée et nécessite des interventions psychosociales, il suggère aux parents de faire une demande de service à l'accueil psychosocial de l'établissement du réseau de la santé et des services sociaux de son RLS.
- Transmet les formulaires d'autorisation et de collecte de données au médecin, s'il y a lieu.

2. Si le professionnel reçoit la demande d'un autre partenaire :

- Valide la problématique auprès de l'enseignant et des autres intervenants scolaires.
- Procède à son évaluation.
- Remplit le formulaire « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Communique avec l'initiateur de la démarche pour l'informer des résultats et planifier la suite de la démarche concertée.
- S'assure de transmettre les formulaires requis via l'initiateur.

3. À la suite du rendez-vous médical :

- Transmet aux partenaires les résultats du compte rendu médical et de la date du prochain rendez-vous.
- Si applicable, participe à la concertation concernant la poursuite des interventions pour soutenir le jeune à la mise en place d'un PI ou d'un PSI.
- Si un autre rendez-vous médical est prévu, le professionnel remplit le formulaire « Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH » et s'assure de le faire parvenir au parent ou au médecin (répéter à chaque rendez-vous, s'il y a lieu).

Aide-mémoire - Professionnels du réseau de la santé et des services sociaux

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉMARRER LA DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH

1. Si le professionnel est l'initiateur de la démarche :

- Fait signer le formulaire « Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier » par les parents ou le jeune de 14 ans et plus.
- Vérifie si un professionnel du milieu scolaire est présent dans le suivi du jeune.

Si absence de partenaire scolaire

- Fait une demande auprès de la direction de l'école en utilisant le formulaire « Demande de service vers le milieu scolaire en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Poursuit le processus d'aide auprès du jeune et de sa famille afin de résoudre la problématique vécue à la maison.
- Informe les parents que le jeune doit vivre des difficultés à l'école afin de pouvoir poursuivre la démarche concertée. Les renseignements pourraient être transmis au médecin, mais les recommandations ne soutiendront pas une hypothèse diagnostique.

S'il y a problématique à l'école

- Démarre la démarche d'évaluation professionnelle concertée, en collaboration avec le milieu scolaire. Chacun fait sa démarche d'évaluation et complète les éléments du formulaire « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Transmet au médecin les formulaires de la démarche concertée, complétés par chacun des partenaires; soit les formulaires de consentement, collecte de données et compte rendu de la consultation médicale.

2. Si le professionnel reçoit la demande de partenariat du milieu scolaire :

- Procède à son évaluation.
- Remplit le formulaire « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Communique avec l'initiateur de la démarche pour l'informer des résultats et planifier la suite de la démarche concertée.
- Transmet le formulaire de collecte de données au partenaire, qui l'acheminera au médecin.
- Poursuit la collaboration.

3. À la suite du rendez-vous médical

Si le professionnel est l'initiateur de la démarche

- Transmet aux partenaires les résultats du compte rendu médical et la date du prochain rendez-vous.
- Concertation concernant la poursuite des interventions pour soutenir l'enfant et la famille et, si applicable, mise en place d'un PSI.
- Si un autre rendez-vous médical est prévu, en collaboration avec le milieu scolaire, le professionnel peut remplir le *formulaire* « Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH » et s'assure de le faire parvenir au parent ou au médecin (répéter à chaque rendez-vous, s'il y a lieu).

Aide-mémoire - Professionnels de la santé (médecin de famille ou infirmière praticienne spécialisée)

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉMARRER LA DÉMARCHE CONCERTÉE TDAH

1. Les professionnels de la santé reçoivent l'information du parent en lien avec les manifestations d'inattention et/ou d'hyperactivité-impulsivité.

- Procéder à l'examen médical (au besoin) afin d'éliminer d'autres causes médicales possibles.
 - Expliquer aux parents les étapes de la démarche concertée. Informer les parents qu'il y aura un délai avant la confirmation d'un diagnostic puisque le milieu scolaire devra prendre le temps d'observer, d'intervenir et d'évaluer l'impact des interventions. Cela pourra prendre plusieurs semaines.
 - Remplir le formulaire d'évaluation « Demande de service vers le milieu scolaire en lien avec la démarche concertée TDAH ».
 - Demander aux parents de remettre le formulaire complété à la direction de l'école afin de débiter la démarche concertée et les mesures d'aide (au besoin) ou le faire parvenir par la poste ou télécopie.
 - Attendre les formulaires « Collecte de données et Compte-rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH » pour donner un rendez-vous médical.
- * Il est important de ne pas distribuer aux parents des questionnaires destinés aux enseignants (CADDRA, SNAP IV, etc.). Les professionnels du réseau scolaire prendront la responsabilité de faire l'évaluation professionnelle et choisiront les outils pertinents afin d'assurer une fiabilité des résultats.**

2. À la suite de la réception des formulaires :

- « Collecte de données en lien avec la démarche concertée TDAH »
 « Compte-rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH » :
- Procéder au rendez-vous médical afin de poursuivre la démarche d'évaluation.

3. À la suite du rendez-vous médical de diagnostic

- Remplir le formulaire « Compte-rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH »
- Retourner le formulaire au professionnel initiateur, en y inscrivant les informations requises, par le parent ou directement au professionnel, selon les coordonnées transmises par le professionnel.

4. À la suite des rendez-vous de suivi, s'il y a lieu (démarche à répéter à chaque rendez-vous de suivi)

- Vérifier l'information reçue par le formulaire d'observation des professionnels : « Fiche de suivi de l'évolution du jeune en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Remplir le formulaire de consultation : « Compte-rendu de la consultation médicale en lien avec la démarche concertée TDAH ».
- Retourner le formulaire au professionnel initiateur, en y inscrivant les informations requises, par le parent ou directement au professionnel, selon les coordonnées transmises.

